

Semaine de l'histoire de l'Indianocéanie

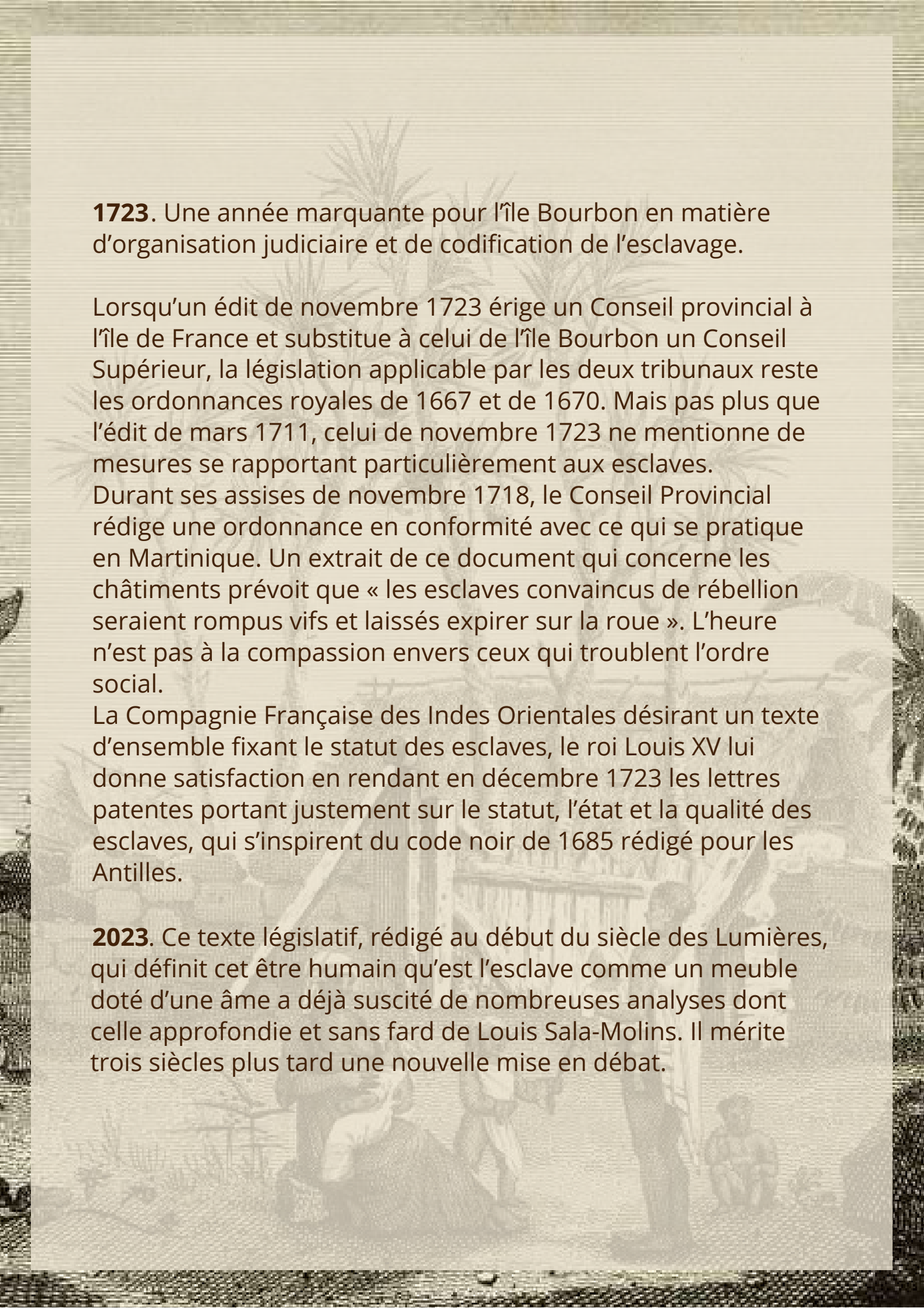
A l'occasion du tricentenaire des
Lettres patentes de décembre 1723

— CODE NOIR —

COLLOQUE

L'ESCLAVE, L'ÊTRE HUMAIN

Du 22 au 25 novembre 2023



1723. Une année marquante pour l'île Bourbon en matière d'organisation judiciaire et de codification de l'esclavage.

Lorsqu'un édit de novembre 1723 érige un Conseil provincial à l'île de France et substitue à celui de l'île Bourbon un Conseil Supérieur, la législation applicable par les deux tribunaux reste les ordonnances royales de 1667 et de 1670. Mais pas plus que l'édit de mars 1711, celui de novembre 1723 ne mentionne de mesures se rapportant particulièrement aux esclaves.

Durant ses assises de novembre 1718, le Conseil Provincial rédige une ordonnance en conformité avec ce qui se pratique en Martinique. Un extrait de ce document qui concerne les châtiments prévoit que « les esclaves convaincus de rébellion seraient rompus vifs et laissés expirer sur la roue ». L'heure n'est pas à la compassion envers ceux qui troublent l'ordre social.

La Compagnie Française des Indes Orientales désirant un texte d'ensemble fixant le statut des esclaves, le roi Louis XV lui donne satisfaction en rendant en décembre 1723 les lettres patentes portant justement sur le statut, l'état et la qualité des esclaves, qui s'inspirent du code noir de 1685 rédigé pour les Antilles.

2023. Ce texte législatif, rédigé au début du siècle des Lumières, qui définit cet être humain qu'est l'esclave comme un meuble doté d'une âme a déjà suscité de nombreuses analyses dont celle approfondie et sans fard de Louis Sala-Molins. Il mérite trois siècles plus tard une nouvelle mise en débat.

MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023

Conseil départemental - Hémicycle François Mitterrand

- 14 h 30** Accueil des participants
- 15 h 00** Séance inaugurale
Mot du Président de l'AHIOI
Mot du Président du Conseil départemental (ou son représentant)
Mot de la Présidente du Conseil régional (ou de son représentant)
Mot du Préfet de La Réunion (ou de son représentant)

Première séance - *Mise en place du système au XVIIème siècle*

Présidence : Bruno Cunhiah

- 16 h 00** Ellen Mac Clure, Professor of French and History University of Illinois Chicago
Esclavage et autonomie dans le théâtre classique du XVIIème siècle
- 16 h 45** Débat
- 17 h 00** Charlotte de Castelnau-L'Estoile, Sorbonne Université, Centre Roland Mousnier
Le mariage des esclaves une reconnaissance de l'humanité des esclaves ?
- 17 h 45** Débat
- 18 h 00** Animation musicale sur le thème de l'esclavage par Jim Fortuné

JEUDI 23 NOVEMBRE 2023

Archives Départementales - Amphithéâtre

- 08 h 15** Accueil des participants
- 08 h 30** Mot de la Directrice des Archives Départementales
Récital poétique sur le thème de l'esclavage

Deuxième séance - *Mondes portugais et allemand*

Présidence : Jacqueline Ravelomanana

- 09 h 00** Ana Roque, Chercheuse, Université de Lisboa – Portugal
Nature, exotisme et répression : dialogue humain et non-humain – Un dilemme à Lisbonne au XVIème siècle
- 09 h 30** Débat
- 09 h 45** Déjanirah Couto, MCF/HDR, Ecole Pratique des Hautes Etudes, Paris (laboratoire SAPRAT EA 4116)
L'esclavage dans l'Empire portugais vu par les voyageurs français du XVIIème siècle: Jean Mocquet, Pyrard de Laval, La Boullaye Legouz
- 10 h 15** Débat
- 10 h 30** Indravati Félicité , Professeur Histoire Moderne, Université de La Réunion
L'humanité de l'esclave en question dans les mondes germaniques à l'époque moderne

11 h 00 Débat

Troisième séance - Regards sur les Lettres Patentes de 1723

Présidence : Gitanjali Singh

11 h 15 Jean-François Cany, Docteur en Histoire, Université de La Réunion
L'homo servilis des Lettres patentes de 1723 : archéologie d'une thérapeutique de l'ontologie dégradée du Noir

11 h 45 Débat

12 h 00 Jérémy Boutier, Docteur en Histoire du droit, Université Aix-Marseille
Essai d'historiographie du Code Noir de Bourbon

12 h 30 Débat

Quatrième séance - Nouvelles approches juridiques du Code Noir

Présidence : Dehoutee Vina Ballgobin

14 h 00 Jean-Marie Théodat, Maître de Conférences, Université Panthéon-Sorbonne, UMR PRODI, Professeur à l'Université d'Etat d'Haïti (UEH)
Du Code noir (1685) aux codes ruraux : nèg anba kòd en Haïti

14 h 30 Débat

14 h 45 Michel Didier, Senior Lecturer, Université de Maurice, Faculté de droit et de gestion
Du meuble à la transmission des valeurs parentales : l'esclave parent

15 h 15 Débat

Cinquième séance - Les réalités de l'esclavage

Présidence : Déjanirah Couto

15 h 30 Albert Jauze, Docteur en Histoire, Université de La Réunion, CRESOI
Hiate, Jean dit Maninte, Jérôme, Rose : quatre cas d'esclaves au milieu du XVIII^e siècle. L'inextinguible soif de liberté. L'article XXXI du Code Noir

16 h 00 Débat

16 h 15 Sangari Anandanadaradja, Docteure en Histoire, Chargée de cours, Université de La Réunion
Visages étymologiques de l'esclave jusqu'à la fin du XVIII^e siècle

16 h 45 Débat

17 h 00 Chaplain Toto, Université de Toamasina Laboratoire
Les groupes des chasseurs et le profil des victimes déportés chez les Betsimisaraka jusqu'au début du 19^e siècle

17 h 30 Débat

17 h 45 Animation musicale sur le thème de l'esclavage par Bruno Escyle du groupe Apolonia

VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023

Archives Départementales - Amphithéâtre

Sixième séance - *Le vécu des esclaves*

Présidence : Charlotte de Castelnau-L'Estoile

09 h 00 Eric Schnakenbourg, Université de Nantes, Centre de Recherches en Histoire Internationale et Atlantique

De l'individu au collectif : la peur dans la relation esclaves/maîtres

09 h 45 Débat

10 h 00 Prosper Ève, Professeur émérite, Université de La Réunion

L'humanité des esclaves libérés illégalement à Bourbon, la reconquête des sens

10 h 30 Débat

Septième séance - *Le vécu des esclaves (suite)*

Présidence : Michel Didier

11 h 00 Gil Dany Randriamasitiana, Professeur, Université d'Antananarivo

L'esclave malgache de l'époque monarchique à l'époque coloniale, entre déshérence « sociale » et pérégrination difficilement classable

11 h 30 Débat

11 h 45 Klara Boyer-Rossol, Docteure en histoire, chercheuse et curatrice, CIRESC, CNRS-USR 2002, ISM

Les « Mozambiques » aux îles Mascareignes au XIXe siècle, d'après les carnets manuscrits d'Eugène Huet de Froberville (1815-1904)

12 h 15 Débat

Huitième séance - *Réalités de l'esclavage hors de l'Indianocéanie*

Présidence : Benoît de L'Estoile

14 h 30 Salah Trabelsi, Professeur des Universités, Lyon 2, CIHAM-UMR 5648

Résonances et vécus des esclaves dans le monde arabe

15 h 00 Débat

Neuvième séance - *Réalités de l'esclavage hors de l'Indianocéanie (suite)*

Présidence : Pierre Schneider

15 h 15 Lalasoa Jeannot Rasoloarison, Université d'Antananarivo, Histoire-Patrimoine-Développement

Enfants et jeunes dans le système esclavagiste dans le Royaume de Madagascar au XIXème siècle

- 15 h 45** Débat
- 16 h 00** Jacqueline Ravelomanana, Professeur, « Le Cahier-Journal de Rainivelo », Université d'Antananarivo
Les Confidences d'un esclave autodidacte et self-made-man. (1847-1917)
- 16 h 30** Débat
- 16 h 45** Samaké Adama, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan – Côte d'Ivoire), UFR Langues, Littératures et Civilisations, Professeur titulaire du CAMES (Conseil Africain et Malgache de l'Enseignement Supérieure)
Système esclavagiste et figure de l'esclave dans « La Porte du voyage sans retour » de David Diop
- 17 h 15** Débat
- 17 h 30** Alex Claudio Randriamahefa, MCF, Université d'Antananarivo, HIPADE (Histoire, Patrimoine et Développement)
Esclavages et Anthroponymie durant la royauté à Madagascar : mémoire et représentations
- 18 h 00** Débat

SAMEDI 25 NOVEMBRE 2023

Musée de Villèle - Chapelle Pointue

- 08 h 15** Accueil des participants
- 08 h 30** Séance inaugurale
Mot du Président de l'AHIOI
Mot du Directeur du Musée de Villèle

Dixième séance - Résurgence de l'esclavage

Présidence : Xavier Leterrier

- 09 h 00** Jean-Régis Ramsamy, Docteur en histoire, Journaliste
L'engagisme, continuum de l'esclavage
- 09 h 30** Débat

Onzième séance - Mise en scène de l'esclavage

Présidence : Xavier Leterrier

- 09 h 45** Benoît de L'Estoile, CNRS, Paris, Centre Maurice Halbwachs
Exposer l'esclavage et la colonisation : une perspective comparative
- 10 h 15** Débat
- 10 h 30** Morgane Andry, Docteure en LCF, Université de La Réunion, LCF
La mise en scène de l'esclavage en contexte touristique
- 10 h 45** Débat

- 11 h 00** Michel Didier, Senior Lecturer, Université de Maurice, Faculté de droit et de gestion
État des lieux des collections provenant des esclaves ou composées sur eux. : La mise en scène de l'abolition de l'esclavage : de l'initiative privée à l'ampleur nationale
- 11 h 30** Débat
- 11 h 45** Wesley Marie, Senior Lecturer, Mauritius of Education
La femme : Esclave d'un autre esclave
- 12 h 15** Débat

Douzième séance - Restes du patrimoine culturel des esclaves

Présidence : Prosper Ève

- 14 h 00** Michel Didier, Université de Maurice, Senior Lecturer, Faculté de droit et de gestion
L'esclave l'artiste : Des pratiques musicales de la population servile au séga
- 14 h 30** Débat
- 14 h 45** Dehoutee Vina Ballgobin, Senior Lecturer, Université de Maurice
Quand les femmes chagossiennes se racontent
- 15 h 15** Débat
- 15 h 30** Mélissa Rivière, Doctorante, Université de La Réunion, Matthias Cazal, Doctorant, Université de La Réunion
Restes du patrimoine culturel des esclaves à La Réunion à travers les traditions orales
- 16 h 00** Débat
- 16 h 15** Synthèse
- 16 h 30** Mot du Président

269

1723

Nous par la grace de Dieu Roy

De France de ce et d'ailleurs à tous présents et à venir Salut Les Directeurs
de la Compagnie des Indes nous ayant représenté que l'Isle de Bourbon en
considération établie par un grand nombre de nos Sujets, lesquels de
Séjour d'Esclaves négres pour la culture des terres, que l'Isle de France qui
est proche de laq. Isle de Bourbon commencent à se établir et qu'ils
demandent le secours de faire encore de nouveaux Habitués dans les
pays circonvoisins, Nous avons Jugé qu'il étoit de notre autorité de de
notre Justice pour la conservation de ces Colonies de l'Isle de France
régler selonc pour y maintenir la discipline de l'Eglise Catholique
Apostolique et Romaine a pour ordonné de ce qui suit en la
qualité de l'Esclavage dans l'Isle de Bourbon y pourvoir et faire
suppléer par les Compagnies de nos Indes qui y sont établies et qui y habitent
nous avons ordonné que les Indes qui les Habitans des Indes y habitent
nous avons ordonné que les Indes y habitent y pourvoir et faire
suppléer par les Compagnies de nos Indes qui y sont établies et qui y habitent
nous avons ordonné que les Indes y habitent y pourvoir et faire
suppléer par les Compagnies de nos Indes qui y sont établies et qui y habitent



C° 940

Code Noir : lettres patentes de Louis XV réglant le statut des esclaves aux îles Bourbon et de France. Décembre 1723. Archives Départementales de La Réunion. C°940.